

ANNEXE 4.4-1

Territoires paysagers

Comme le montre la figure ci-après, représentant les ensembles paysagers¹ de l'Ouest de la Wallonie, le tracé des voies d'eau reprises dans le PLAN traverse trois territoires paysagers.

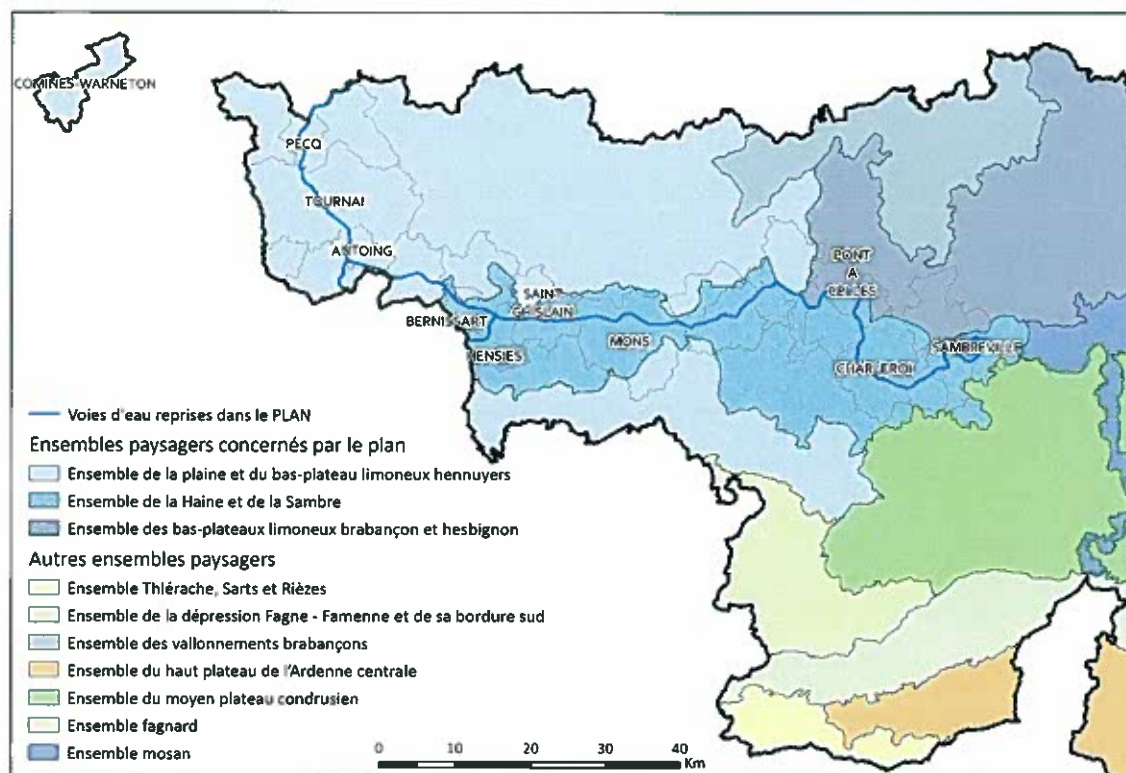


Figure Error! No text of specified style in document.-1 : Les territoires paysagers de l'Ouest de la Wallonie (CPDT)

La Lys, le Haut-Escaut et la Ouest partie du canal Nimy-Blaton-Péronnes traversent l'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers qui peut être décrit en ces termes :

« Situé au nord-ouest de la Wallonie, cet ensemble paysager regroupe les territoires de la région hennuyère situés de part et d'autre de la plaine de la Haine.

L'ensemble limoneux hennuyer présente conjointement un relief de plaine (plaine de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau où alternent des interfluvés² bombés, orientés au Sud-ouest – Nord-est et des versants doux. Seules variantes dans cet ensemble au relief calme et assez uniforme, les buttes et collines situées au Nord-est de Tournai sont à rattacher au système des collines de la bordure Sud de la Flandre.

Au Nord, la plaine scaldienne ne dépasse pas les 30 mètres d'altitude tandis que les collines s'élèvent jusqu'à 130-150 m. Plus à l'Est, le bas-plateau limoneux hennuyer s'élève progressivement jusqu'à atteindre 100 m d'altitude dans sa partie Nord et jusqu'à 180 m dans sa partie Sud.

L'occupation du sol y est dominée par les labours qui s'étendent partout, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau et des abords de l'habitat, domaine de l'herbage. Les boisements les plus importants se localisent sur les pentes les plus

¹ Les territoires paysagers de Wallonie, MRW-DGATLP-Division de l'Observatoire de l'habitat./ Etudes et documents CPDT 4.

² Un interfluve est un relief compris entre deux talwegs

accentuées des collines et sur les moins bons sols. Ça et là, de petits bosquets parsèment les paysages. A noter encore que la maille parcellaire des prés et des labours se resserre progressivement du sud vers le nord.

Les caractéristiques de l'habitat diffèrent également du nord vers le sud. Au nord de l'axe Tournai et Ath, à l'exception de la zone d'urbanisation quasi continue de Mouscron, c'est la dispersion de l'habitat qui prédomine. Au sud de cet axe, par contre, l'habitat est groupé (le plus souvent en village de réseau routier) épargnant, dans l'intervalle, de larges zones cultivées. »

Toute la partie Est des voies d'eau reprises dans le PLAN, à savoir une partie du canal Nimy-Blaton-Péronnes, le canal de Pommeroeul à Condé, le canal du centre, le canal Charleroi-Bruxelles (versant Sambre) et la Sambre, sont repris dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre :

« Cet ensemble, structuré autour de l'axe Haine-Sambre, regroupe des territoires fortement marqués par l'urbanisation et l'industrie, depuis le Borinage à l'Ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre en aval de Charleroi à l'Est.

De moins de 30 m dans la plaine de la Basse Haine, l'altitude de cet ensemble s'élève progressivement vers l'est pour atteindre 200 m sur le plateau d'Anderlues et le haut des versants de la Sambre.

Sur ces reliefs d'amplitude relativement faible, les occupations urbaine et industrielle composent les paysages, tranchant avec la physionomie plutôt campagnarde du bas-plateau limoneux hennuyer. Seuls les versants nord de la Haine et sud de la Sambre, essentiellement boisés, échappent à cette double domination.

En dehors des nombreuses agglomérations, l'habitat est groupé en villages qui s'étirent le long des voies de communication. »

Un troisième ensemble paysager est situé en bordure Nord du canal Charleroi-Bruxelles, à hauteur des communes, de Manage, Courcelles et Pont-à-Celles. Cet ensemble reprend les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.